



CP150 • 150150-5

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : CP150
Code du produit : 150150-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

NETTOYANT DÉGRAISSANT POUR SOLS

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Description/Emploi : Nettoyant alcalin pour sols

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CLEANPLANET SA
116 Pont du Centenaire
1228 Plan-les-Ouates
TEL : 022 784 32 48
MAIL : contact@cleanplanet.ch
www.cleanplanet.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Institut de toxicologie - 145

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314
Texte complet des phrases H : voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R35
Texte complet des phrases R : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : Hydroxyde de potassium
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

**CP150 • 150150-5**

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydroxyde de potassium	(Numéro ° CAS) 1310-58-3 (Einecs nr) 215-181-3 (EG annex nr) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	< 5	Xn; R22 C; R35
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	< 5	Non classé
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS) 28348-53-0 (Einecs nr) 248-983-7 (N° REACH) 01-2119489411-37	< 5	Xi; R36
Isotridecanol, ethoxylated	(Numéro ° CAS) 69011-36-5 (N° REACH) 02-2119552461-55	< 5	Xi; R41
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	< 5	Xn; R22 Xi; R41
alkylglucoside	(Numéro ° CAS) 54549-24-5 (N° REACH) 01-2119492545-29	< 5	Xi; R41

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hydroxyde de potassium	(Numéro ° CAS) 1310-58-3 (Einecs nr) 215-181-3 (EG annex nr) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	(0,5 =< C < 2) Xi; R36/38 (2 =< C < 5) C; R34 (C >= 5) C; R35
alkylglucoside	< 5	Xi; R41

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de potassium	(Numéro ° CAS) 1310-58-3 (Einecs nr) 215-181-3 (EG annex nr) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314

**CP150 • 150150-5**

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	< 5	Non classé
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS) 28348-53-0 (Einecs nr) 248-983-7 (N° REACH) 01-2119489411-37	< 5	Eye Irrit. 2, H319
Isotridecanol, ethoxylated	(Numéro ° CAS) 69011-36-5 (N° REACH) 02-2119552461-55	< 5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
alkylglucoside	(Numéro ° CAS) 54549-24-5 (N° REACH) 01-2119492545-29	< 5	Eye Dam. 1, H318

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hydroxyde de potassium	(Numéro ° CAS) 1310-58-3 (Einecs nr) 215-181-3 (EG annex nr) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	(0,5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0,5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R et H : voir section 16

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Non déterminé.

Effets aigu de peau : Provoque de graves brûlures.

Effets aigu des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Effets aigu de voie orale : Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

**CP150 • 150150-5****SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Acides (forts).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	66 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	310 mg/m ³
France	50 ppm
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	1,87 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	37,2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1,9 mg/l

**CP150 • 150150-5**

PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	70,2 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	7,02 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,74 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4168 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains :

des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).
Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Porter un vêtement de protection approprié (EN 13034).
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection oculaire :

Équipement spécial de sécurité :

Protection des voies respiratoires :

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique :	Liquide
Etat physique/Forme :	Liquide.
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Légère.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	> 14
pH solution :	11,3 - 10 g/l
Vitesse d'évaporation relative : (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1,085 ($\leq 1,1$)
Solubilité :	Eau: 100%
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Log Kow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites explosives :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

**CP150 • 150150-5**

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	9500,000 mg/kg de poids corporel
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
DL50 orale rat	273 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	273,000 mg/kg
Isotridecanol, ethoxylated (69011-36-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
DL50 orale rat	500 - 2000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH : > 14

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

pH : > 14

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l

**CP150 • 150150-5**

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
CL50 poisson 1	80 mg/l
Isotridecanol, ethoxylated (69011-36-5)	
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l
2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
CE50 Daphnie 1	>= 10 (10 - 100) mg/l
alkylglucoside (54549-24-5)	
CL50 poisson 1	≥ 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

GREEN'R INDUS	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
Isotridecanol, ethoxylated (69011-36-5)	
Biodégradation	> 90 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

alkylglucoside (54549-24-5)	
Log Pow	1,72 - 1,77

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Déchets / produits non utilisés :

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code catalogue européen des déchets (CED) :

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) :

1814

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition :

hydroxyde de potassium en solution

Description document de transport :

UN 1814 hydroxyde de potassium en solution, 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) :

8

Étiquettes de danger (ADR) :

8

**CP150 • 150150-5****14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.6.1. Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR) : C5
Code du tunnel : E
Quantités limitées (ADR) : 1I
LQ : LQ22
Quantités exceptées (ADR) : E2

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
N'est pas sur la liste Candidate REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu :

Composant	%
agents de surface non ioniques	5-15%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement :

2.1	Classification selon le règlement (CE) N°	
1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié
8.1		Modifié
11.1		Modifié
16		Modifié

Autres informations :

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données

**CP150 • 150150-5**

de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes.

Textes des phrases R-,H- et EUH :

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
3	Modifié
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.